ABC CONFORT
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 836 Avenue Juliot Curie,
30900 NIMES
897 441 952 RCS de NÎMES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 26 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai, à 11 heures,

Les associés de la société ABC CONFORT, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est sis 836 Avenue Juliot Curie, 30900 NIMES, immatriculée au RCS de Nîmes sous le numéro 897 441 952, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation régulière du Président, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant.

Sont présents :

- Monsieur Abdelkrim, Abbesse BENOUDIFA, né 21 janvier 1988 à NÎMES (30), de nationalité française, demeurant 1 rue Principale – 30700 Montaren-et-Saint-Médiers, **5 000 actions.**
- Monsieur Ahmed CHAIEL, né le 22 septembre 1981 à TAZA (MAROC), de nationalité marocaine, demeurant 1742 avenue Georges Dayan – 30900 Nîmes, **5 000 actions.**

L'assemblée constate que les associés présents détiennent l'intégralité des actions composant le capital social et peuvent valablement délibérer.

Le Président de séance est Monsieur Ahmed CHAIEL.
Le secrétariat de séance est assuré par Monsieur Abdelkrim BENOUDIFA.

ORDRE DU JOUR

- Modification de l'objet social ;
- Modification corrélative de l'article 2 des statuts ;
- Changement de dénomination sociale ;
- Modification corrélative de l'article 3 des statuts ;
- Transfert de siège social ;
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts ;
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Modification de l'objet social – Article 2 des statuts

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la société afin d'y ajouter, en activité principale, les travaux d'installations thermiques.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié comme suit :

Article 2 – Objet social

Ancienne rédaction :

Travaux d'isolation, climatisation, pompe à chaleur, énergies renouvelables, électricité et plomberie.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Nouvelle rédaction :

Travaux d'installations thermiques.

Travaux d'isolation, climatisation, pompe à chaleur, énergies renouvelables, électricité et plomberie.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Changement de dénomination sociale – Article 3 des statuts

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société, qui était précédemment « EDS B », pour adopter la nouvelle dénomination suivante :

ABC CONFORT

En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié comme suit :

Article 3 – Dénomination sociale

Ancienne rédaction :

La dénomination sociale est : « EDS B ».

Nouvelle rédaction :

La dénomination sociale est : « ABC CONFORT ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Transfert de siège social – Article 4 des statuts

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la société, actuellement sis 866 avenue du Maréchal Juin – 30900 Nîmes, à l'adresse suivante :

836 Avenue Juliot Curie, 30900 NIMES

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

Article 4 – Siège social

Ancienne rédaction :

Le siège social est fixé :

866 AVENUE DU MARÉCHAL JUIN – 30900 NÎMES

Nouvelle rédaction :

Le siège social est fixé :

836 Avenue Juliot Curie, 30900 NIMES

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra, notamment au Registre du Commerce et des Sociétés de Nîmes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, l'assemblée a dressé et signé le présent procès-verbal.

Fait à Nîmes, le 26 mai 2026.

Le Président de séance
Monsieur Ahmed CHAIEL
Président

[Signature]

Le Secrétaire de séance
Monsieur Abdelkrim BENOUDIFA
Directeur Général

[Signature]